

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2011-737 du 8 novembre 2011

Chargeant Monsieur Lambert KOTY, Ministre des Travaux Publics et des Transports, de l'intérim de Monsieur Blaise Onésiphore AHANHANZO-GLELE, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme du dimanche 09 au vendredi 30 octobre 2011.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
VU la Proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
VU le décret n°2011-500 du 11 juillet 2011 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du 09 octobre 2011, Monsieur Lambert KOTY, Ministre des Travaux Publics et des Transports, est chargé de l'intérim de Monsieur Blaise Onésiphore AHANHANZO-GLELE, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme pendant son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 8 novembre 2011

Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement



Dr Boni YAYI

Ampliation : PR 6 – AN 4- CS 2- CC 2– HCJ 2 – CES 2 - HAAC2 - PM 4 – MTPT 4 – SGG 4 –
DC/MIL 2 - MINISTERES 25 – DEPARTEMENTS 12 – JO 1.